

## **Salève Airlines devient opérateur de voyage**

*Petite interview pour préciser quelques points :*

### **L'école de parapente est passée opérateur de voyage avec une immatriculation auprès d'Atout France depuis le mois de juin, pourquoi une telle immatriculation ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 est entrée en application la nouvelle loi tourisme modifiant la vente de prestations de tourisme et précisant notamment la notion de « tout compris ». Cette loi distingue deux formules : la première est le « forfait touristique » qui est une prestation typique vendu par les agences de voyages sous la forme d'un forfait packagé comprenant des services, l'hébergement et le transport. La deuxième est « le voyage lié » qui est la vente d'une simple prestation comme une activité sportive mais dont découle l'achat d'autres prestations comme un transport ou un hébergement. Ces deux formes de ventes liées aux activités du tourisme nécessitent une immatriculation auprès d'Atout France qui est un organisme d'état qui gère les entreprises du tourisme en France.

### **Ça veut dire que tout prestataire organisant un voyage doit être immatriculé auprès de cet organisme ?**

Oui s'il veut rester dans le cadre de la législation française. Organiser un voyage de parapente sur plusieurs jours en France ou à l'étranger tombe inmanquablement dans le « forfait touristique » ou « le voyage lié », ce sera difficile de prouver le contraire sauf à donner rendez-vous aux stagiaires sur le lieu du vol chaque jour du stage.

### **Est-ce que cette loi impacte tous les prestataires de services sportifs ?**

Il faut bien se rendre compte que cette nouvelle loi n'a pas été écrite pour le secteur des activités sportives dont les prestataires sportifs ne représentent rien sur le plan financier dans le monde touristique. Mais malheureusement cette loi nous oblige aussi. Une question écrite a été posée au ministre de l'économie soulevant le problème des guides de haute montagne qui font dormir leur client en refuge lors d'une ascension. Tant que le guide facture seulement la prestation sèche de la course sans l'hébergement en refuge il ne tombe pas sous le coup de la loi, mais dès qu'il facture la prestation d'hébergement ou toute autre activité en plus de sa prestation personnelle il doit s'immatriculer en tant qu'opérateur de voyage. La notion de « voyage lié » est assez contraignante de ce côté-là aussi, la mise en relation ou la proposition d'un hébergeur qui pourrait ne plus laisser le choix au client sur la prestation d'hébergement devient un voyage lié, ce qui est quasiment tout le temps le cas dans un voyage parapente.

### **Mais quelles sont les conséquences pour une école de parapente ?**

C'est juste une question d'assurance. Dans l'immense majorité des cas, les moniteurs de parapente sont indépendants et leur assurance professionnelle couvre leur activité de moniteur. Mais si un élève se blesse lors d'un voyage et que l'assurance prouve que le moniteur était en dehors des clous car il n'avait pas la compétence ou la légitimité d'organiser la vente de voyage, alors l'assurance risque de ne plus le couvrir sur sa propre activité professionnelle. Ce qui pose un vrai problème de responsabilité et de dédommagement en cas de faute. Depuis juillet 2018, certaines écoles ont

suspendu leur voyage et d'autres ont pris le risque de les maintenir, chacun voit midi à sa porte. En ce qui nous concerne, nous avons fait le choix de nous conformer à la législation.

**Concrètement qu'est ce qui change pour Salève Airlines dans la vente de voyages ?**

Cette loi a pour but de protéger le consommateur. Soit dit en passant : en étudiant la législation, on s'aperçoit qu'il vaut mieux acheter un voyage en France qu'à l'étranger car le client est mieux protégé et informé. La procédure d'inscription se trouve modifiée et répond à un certain formalisme avec l'élaboration d'un contrat formel impliquant des conditions particulières de ventes en plus des CGV. Nous avons donc été obligé de mettre un protocole en place mais dans le fond et sur l'organisation elle-même nous souhaitons garder la même liberté qu'avant.

*Propos recueillis auprès de Christophe*